



REUNION DE LA COMMISSION CYCLOSPORT

Vendredi 17 juin 2011 à 20 heures 15 à SAINT MARTIN D'ABBAT

Membres présents

Alain GARNIER – Annick BEAUDIN – Daniel LEBERT – Jean-Louis LATOUR – Stéphane CROIX – Michel BOIN - Georges BERNARDET

Membres absents

Laurent RICARDEAU - Matthieu VATAN

Nouvelles adhésions

La commission a accepté les adhésions suivantes :

Nom/Prénom	Situation en 2010 ou avant	Club	Catégorie 2011
BOGAERT François	Ufolep 1995 3°	ASCO VTT	3°
WILLEMAIN Laurent	Ufolep 2010 3°	UC Gien Sport	2° - demande de ce cycloportif
RENE Jeanik	Ufolep 3° avant 2010	CSM SULLY	3°
TRUFFY Maxime	Ufolep 2010 Junior	ESG GATINAISE	3°
CHEVREAU Tristan	Ufolep 2010 junior	ESG GATINAISE	3°
CHEVREAU Bruno	Ufolep 2010 VTT	ESG GATINAISE	3°
MERCIER Bruno	Ufolep 2010 sans carton	CYCLO SPORT ABRAYSIEN	3°

Descentes

La commission a délibéré sur les demandes de descentes suivantes :

Nom/Prénom	Club	Catégorie actuelle	Catégorie demandée	Décision et motif
PRAUD Thierry	AMICALE DE NEUVILLE	2°	3°	Réfusée – reste en 2° 3 places en 2010
BEAUDOIN Gérard	BRAQUET ABBATIEN	1°	2°	Refusée – reste en 1° Montée en 1 ^{ère} cat le 22/08/2010
DESNOUES Jean	GUIDON CHALETTOIS	3°	GS	acceptée

Supériorité manifeste

Dans le compte rendu du 6 mai 2011, les membres de la commission ont alerté les cycloportifs au motif qu'ils ont remarqué que certains coureurs démontraient une supériorité manifeste par rapport à leur catégorie.

La commission a donc décidé :

- de remonter en 2° catégorie le cycloportif LEROY Robert au motif :

a effectué volontairement plusieurs courses en 2° depuis sa descente en début de saison.
A obtenu une place de 3^{ème} dans une course en 2°.

- de monter en 2° catégorie le cycloportif SAIZ Florent au motif :

a effectué 4 courses en 3° catégorie et obtenu 2 victoires
a obtenu une place dans une course de 2° catégorie
il totalise déjà 27 points.

Indiscipline

Les membres de la commission ont relevé que certains cycloportifs manquaient de discipline et de respect lors des épreuves, notamment sur les consignes de courses, de sécurité, de respect des organisateurs, lors de l'échauffement sur le circuit de la course, lors des arrivées.

Lorsqu'un peloton ou groupe de coureurs se trouve doublé, et malgré les consignes données par les organisateurs au départ, certains cycloportifs enfreignent les règles et s'accrochent aux cycloportifs qui doublent.

Il en est de même des coureurs qui s'échauffent et qui suivent les cycloportifs qui courent.
Ces faits perturbent à la fois les coureurs et les organisateurs.

La commission a donc décidé de sanctionner les cycloportifs qui ne respecteront pas les consignes (mise hors course – refus de prendre le départ – suspension)

Les cycloportifs doivent avoir à l'esprit qu'il n'est pas facile d'organiser une course, que des bénévoles s'investissent pour qu'il y ait suffisamment d'épreuves. Ils doivent donc avoir un minimum de respect et de discipline s'ils veulent continuer à se faire plaisir.

Championnats

Les championnats départementaux et régionaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.
Les coureurs du Loiret n'ont pas démerité et se sont octroyés quelques titres régionaux.

Sélection pour le national

Tous les cycloportifs qui se sont inscrits sont retenus.
Chaque coureur devra remettre un chèque de caution de 50 € pour garantir la restitution du maillot prêté.

Championnat régional de contre la montre individuel

Il sera organisé un championnat de contre la montre individuel le samedi 16 juillet 2011 à RATZ LA PEROUILLE (Indre)
Les conditions d'inscription et de participation seront envoyées aux clubs.

Calendrier CYCLO-CROSS

La commission rappelle aux clubs organisateurs de faire connaître les dates de leurs épreuves au plus vite.

Commission VTT

Daniel LEBERT a remis à la commission le compte rendu de la commission VTT comportant les dates des compétitions et manifestations, qui seront communiquées aux clubs.

Club de CHATEAUNEUF

La commission a relevé que les cycloportifs de ce club couraient avec **deux maillots différents**.
Un courrier sera adressé au président du club pour qu'il règle ce problème.

Cycloportif engagé à deux courses le même jour.

La commission rappelle qu'il est interdit de s'engager à deux courses le même jour (article C5 du règlement national UFOLEP – page 14).